

Le 29 juin 2004

Madame Monique Gélinas  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 6A6

N/Réf. : 9018-5-44

**Objet : Projet de prolongement de l'axe Du Vallon : réponse à la question adressée le 8 juin 2004 à la FAPAQ par la commission du BAPE**

Madame,

Voici notre réponse à la question suivante adressée par la commission :

*L'étude d'impact mentionne que l'effet de barrière physique dans le parc de l'Escarpement des options 1 et 2 sont équivalentes. Il semble que le promoteur ne considère alors que l'effet de cette barrière sur l'utilisation du parc par la population. D'un point de vue de fragmentation d'habitat faunique, quelle serait l'option de moindre impact selon la FAPAQ?*

Du seul point de vue de la fragmentation des habitats fauniques, l'option de moindre impact serait celle qui préserve la superficie la plus grande d'écosystèmes naturels d'un seul tenant et un contour qui minimise les effets de bordures.

Dans le cas de l'option 1 la superficie, estimée grossièrement, représente environ 75 % de la superficie de l'option 2 (selon les cartes déposées par le promoteur en complément à l'étude d'impact et intitulées *Espaces récréatifs existants et projetés - Gains de ± 16 ha : Option 1* et *Espaces récréatifs existants et projetés - Gains de ± 15,55 ha : Option 2*). Il semble donc y avoir un gain de superficie appréciable avec l'option 2. De plus, avec l'option 2 la forme du périmètre de l'espace naturel non fragmenté est plus régulière que dans le cas de l'option 1, ce qui donne un avantage à l'option 2 de ce point de vue.

Il m'apparaît souhaitable de comparer aussi ces options du point de vue de la qualité des habitats fauniques compris dans la partie non fragmentée. De ce point de vue, l'option qui contient la plus grande superficie non fragmentée de milieu riverain et de milieu aquatique (l'option 2) est probablement l'option pour laquelle la biodiversité sera la plus élevée.

Par ailleurs, le maintien à long terme de l'intégrité des écosystèmes naturels dans la partie non fragmentée me semble être un critère de comparaison des options d'une grande importance. Sur ce plan, l'option qui permettra la meilleure protection des habitats fauniques par rapport aux activités périphériques et aux activités à l'intérieur du parc sera celle de moindre impact. Par exemple, le nombre d'accès directs au parc pour les activités récréatives, la proximité des quartiers résidentiels, la qualité du zonage (zone de conservation, zone d'ambiance,...) et la qualité des aménagements futurs à l'intérieur du parc constituent autant de variables susceptibles d'influencer le maintien ou non de l'intégrité écologique.

Sur ce dernier aspect, l'option 2 se distingue positivement. En effet, avec cette option, la limite ouest de l'espace naturel non fragmenté serait bordée par le nouveau boulevard urbain. Ceci limiterait les accès « libres » des résidents riverains à toute la partie du parc située à l'ouest de la rivière, évitant ainsi la dégradation de l'écosystème fragile (talus riverain) de cette partie du parc et permettrait possiblement un zonage de « conservation » dans ce secteur. Par contre, la limite est de l'espace naturel serait bordée par des résidences, mais étant situées plus loin de la rivière et du cœur du parc, l'impact sur l'intégrité écologique serait moindre à notre avis qu'avec l'option 1.

La superficie de l'espace naturel non fragmenté, la qualité des habitats et le maintien de l'intégrité écologique sont autant de variables à prendre en considération dans l'évaluation comparative des options 1 et 2. À la lumière de l'analyse précédente effectuée sur ces trois composantes, nous concluons que l'option 2 est l'option préférable sur le plan de la conservation à long terme de la diversité biologique de cet espace naturel, ceci dans le contexte d'un environnement en pleine urbanisation et de la prolongation éventuelle d'un boulevard urbain.

Nous espérons ces commentaires utiles dans l'analyse de votre projet et nous vous prions de recevoir nos meilleurs sentiments.

***Original signé par***

Chantal Dubreuil, biologiste

/jdb